



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 28 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 03 août 2023, dans la salle du conseil à 18h30 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 28 juillet 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du CM du 17 juillet 2023
- Aménagement touristique
- Questions diverses

Membres présents : Mesdames BERNARD, MAZOUIN, MALHAO

Messieurs, COULET, ROSSET, SIMON, FORTINEAU, OUVRARD et BOREL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Mme LHERMELIN est représentée par Mme MAZOUIN, M. BARTHELEMY est représenté par M. FORTINEAU

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. BOREL pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour :

Mme le Maire rappelle la genèse du projet d'aménagement touristique, c'est-à-dire s'appuyer sur un capital nature et une offre touristique existant à Rouzède et dans les zones de proximité pour développer une offre intégrée de tourisme et de biodiversité.

Cette étude d'aménagement a été proposée à 3 cabinets.

Deux ont répondu en commun et un de façon indépendante.

L'un des cabinets d'étude est basé en Bretagne, les deux autres à Bordeaux et connaissent bien les circuits de financement de la Région.

Un échange se tient entre les membres du conseil pour :

- Discuter des bénéfices d'un tel projet pour la commune
- Lister les offres touristiques existantes aux alentours et leur exploitation actuelle
- Parler de l'utilisation des sites existants (chemins, gites de l'épardeau...)

La décision de s'appuyer sur la société Endemik pour réaliser ce travail est acceptée à l'unanimité.

Le montant s'élève à 12500€HT. Cette somme pourra être financée à hauteur de 50% par la Région Nouvelle Aquitaine.

Questions n° 2 de l'ordre du jour :

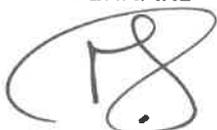
- PLUi. Il est rappelé aux membres du CM d'adresser un mail à la secrétaire pour toute zone identifiée comme pouvant faire l'objet d'un site à protéger (biens immobiliers, arbres, bâtiments à conserver...)
- Réparation du système de fonctionnement de la cloche de l'église. Le devis proposé par Bodet Campanaire pour un montant de 2467.38€ est retenu.

Fin de séance à 19h30

Fait à Rouzède, le 03 aout 2023.

Le maire,

Anne BERNARD



Le secrétaire de séance,

Thomas BOREL